

forcer l'entrée de la prison et, selon les journaux, «Il l'avait criblé de coups avec un gourdin».

Un fait moins amusant, à l'époque tout comme aujourd'hui, c'est qu'à New York, cette semaine-là, le taux d'intérêt sur les prêts à demande variait entre 6 et 7 p. 100 et l'escompte allait de 7 à 9 p. 100. Les actions des chemins de fer baissaient, le marché était incertain, mais les obligations du gouvernement étaient «stables».

La veille de l'ouverture, le *Times* d'Ottawa laissait présager de sombres événements. Il rapportait, en effet, que «plusieurs représentants de la presse ont également fait leur apparition» sur les lieux mêmes du Parlement. Il était bientôt trop tard pour empêcher cette intrusion qui persiste encore.

Tout comme aujourd'hui, le premier jour de la première législature du Parlement canadien, il a d'abord fallu choisir un Orateur. Même alors, les journaux se livraient à la spéculation, l'un d'eux prédisant, le matin du 6 novembre, que ce serait soit James Cockburn, d'Ontario, ou John Grey, du Nouveau-Brunswick.

Il se trouva que, cet après-midi-là, sir John A. Macdonald proposa la nomination de M. Cockburn et fut secondé, en français, par sir Georges-Étienne Cartier.

La première séance se déroula presque—mais pas entièrement—dans l'harmonie. Autre présage de l'avenir, le premier vote inscrit à la Chambre des communes du Canada porta sur le bilinguisme. Dans un discours que les journaux qualifièrent de «long», M. Joseph Dufresne, député de Montcalm, s'opposa à la nomination de M. Cockburn, en disant qu'il ne connaissait pas assez le français pour s'acquitter de ses fonctions.

Cartier répliqua, en des termes qui sont devenus la norme de la courtoisie, que si le français de M. Cockburn n'était pas aussi bon que son anglais, le nouvel Orateur comprenait néanmoins le français—il l'avait appris à l'école—et qu'il ne devrait donc pas y avoir d'inconvénients sur ce point.

Ce fut, toutefois, le seul indice de contradiction lors de cette première journée. Je cite de nouveau le *Times* d'Ottawa :

Jusqu'ici, une grande harmonie règne parmi les députés et, selon toute apparence, l'esprit de déunion s'estompe depuis l'agrandissement de notre territoire national, dont résulte l'élargissement des vues des hommes d'État du Dominion du Canada.

Le discours du trône de la première session de notre première législature ne fut donné,

[L'hon. M. Pearson.]

toutefois, que la deuxième journée de la session, le 7 novembre 1867. Il semble, cependant, qu'il pouvait y avoir des «fuites» au sein du gouvernement même à ce temps-là. Dans un journal du matin 7 novembre, publié quelques heures avant la lecture du discours du trône, une bonne part des mesures étaient annoncées dans des paragraphes commençant par «Il y sera fort probablement dit que...», «Il est aussi fort probable que...», «En toute probabilité, la Chambre sera saisie également de...» Il n'y manquait que les «sources bien informées».

Le 7 novembre, les cérémonies d'ouverture terminées au Sénat, le discours du trône fut lu une seconde fois à la Chambre des communes, précédant qu'on n'a pas suivi pendant longtemps, et la première législature du Canada était née. Un journal a formulé cette exhortation à la fin de ses commentaires sur cette date historique :

Nous espérons donc que cette session soit marquée par des travaux pratiques plutôt que par des querelles partisans.

Cette exhortation, monsieur l'Orateur, faisait écho au discours du trône lui-même dans lequel le gouverneur général a prié pour que les parlementaires soient animés d'un «esprit de modération et de sagesse». Le gouverneur général, dans ce premier discours du trône, a aussi mentionné les prévisions budgétaires dont le Parlement serait saisi. Ses mots d'ailleurs ont un son familier :

En les établissant, on s'est soucié d'économiser autant que le maintien de l'efficacité le permettait...

Ces premières prévisions budgétaires étaient de \$521,593, et on s'est plaint d'extravagance.

Depuis cette inauguration, le Parlement du Canada a grandi en importance, en puissance, tout comme se sont étendues la nature et la portée de ses responsabilités. Il a grandi, comme le pays a grandi, en traduisant les difficultés et les progrès d'une croissance qui a fait de la colonie en partie autonome qu'était le Canada, un pays indépendant et uni, fort et respecté, et du Parlement, d'abord assemblée aux exigences restreintes, désireuse d'intervenir dans la vie de ses citoyens pas plus qu'il ne le fallait pour accomplir sa tâche d'assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement dans le sens le plus strict, un Parlement qui a accepté presque toutes sortes de responsabilités pour la vie, le bien-être et le progrès des citoyens.